

La Lorgnette d'Avaray

n°161

Juin Juillet Août 2025

EDITORIAL



Nous voici désormais à mi-année, je commencerai cet espace de parole qui m'est donné pour rappeler une fois encore combien notre planète va mal, n'en déplaise aux climatosceptiques. Notre climat change et ces changements sont de plus en plus ressentis y compris sur notre petit village. Les effets sont liés à des saisons de moins en moins marquées, des événements météorologiques toujours plus violents ou des hors saisons impensables il y a une vingtaine d'années de cela. Il nous appartient collectivement, individuellement à faire les petits gestes visant à préserver ce qui peut encore l'être, et là je pense à la biodiversité. Depuis trois ans maintenant, la population d'hirondelle est réduite à la portion congrue dans notre village. Je rappelle à cet effet que les hirondelles sont une espèce protégée et que la destruction de leurs nids est

lourdement verbalisable.

Courant juillet, l'accès à la rue creuse sera perturbé : tout d'abord les travaux liés à l'effacement du réseau EDF vont se terminer et début juillet Val d'Eau doit procéder à des travaux sur le réseau d'eau potable. Nous reviendrons vers vous d'ici la fin du mois pour vous apporter toutes les informations sur ce chantier.

En cette fin juin, l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se termine et seront étudiées les multiples remarques déposées lors des différentes permanences du commissaire enquêteur.

Une nouvelle consultation vient de démarrer à la demande de la société Biogaz (Méthaniseur) Il s'agit d'effectuer un agrandissement de l'ouvrage destiné à l'élimination des biodéchets.

Je vous souhaite de bonnes vacances la prochaine parution de votre Lorgnette est prévue pour fin août.

Jean-François MÉZILLE

SYNDICAT D'EAU

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et
13h30 à 17h30

Votre eau, c'est

Val d'eau

Syndicat d'eau potable et d'assainissement

Tél. : 02 54 81 40 84

Urgences (en dehors des horaires) :

06 88 84 05 30

Mairie



Tél. : 02 54 81 04 15

Mail : contact@avaray41.fr

Site internet : www.avaray41.fr

Facebook : www.facebook.com/MairieAvaray

Ouverture au public :

Lundi : 14h00 à 17h00

Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Vendredi : 14h00 à 17h30

École

Tél. : 02 54 33 59 53

Garderie

Tél. : 02 54 33 59 54

Mail : garderieavaraylestiou@beaucevaldeloire.fr

Restaurant scolaire

Mails : h.tanguy@beaucevaldeloire.fr

viescolaire@beaucevaldeloire.fr

Permanence Assistante sociale

Tél. : 02 54 55 82 82



PanneauPocket

Restez informés, prévenus, alertés !

Toute l'actualité de votre commune, les événements, les informations de coupures de réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore ... seront toujours dans votre poche où que vous soyez et quand vous le souhaitez.



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2025.



DÉCISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

✓ **D2025-001 : Reprise de provision pour créances douteuses :**

Vu l'état des restes à recouvrer en date du 04/03/2025, il convient de procéder à la reprise de provision pour créances douteuses.

Les provisions sont ajustées annuellement soit par le biais d'une reprise de provision si les créances éligibles ont diminué (par un recouvrement ou une admission en non-valeurs) soit par le biais d'un complément si le provisionnement antérieur est devenu insuffisant.

Pour l'exercice 2025, l'examen des restes à recouvrer fait apparaître un besoin de provisionnement d'un montant de 1 949,51 €.

Compte tenu du solde de provisionnement des années précédentes de 5 972,34 €, l'ajustement des provisions sera fait par l'émission d'un titre d'un montant de 4 022,83 € correspondant à une reprise des provisions.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

✓ **2025-06 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	85 329,26 €	537 860,51 €	623 189,77 €
	Recettes réalisées	32 610,01 €	538 312,43 €	570 922,44 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	72 810,85 €	790 836,27 €	863 647,12 €
	Dépenses réalisées	59 530,16 €	547 767,83 €	607 297,99 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-26 920,15 €	-9 455,40 €	-36 375,55 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-12 518,41 €	252 975,76 €	240 457,35 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-39 438,56 €	243 520,36 €	204 081,80 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-39 438,56 €	243 520,36 €	204 081,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le CFU 2024 de la commune d'Avaray.

✓ **2025-07 – Affectation du résultat**

Après examen du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le CFU présente :

Exercice 2024	Solde de clôture
Excédent cumulé de fonctionnement	243 520,36 €
Déficit cumulé d'investissement	-39 438,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reporter :

- à titre obligatoire : au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 39 438,56 €
comprenant : résultat cumulé et restes à réaliser =39 438,56 €
- le solde disponible de 204 081,80 € est affecté comme suit :
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)204 081,80 €

✓ **2025-08 – Vote des taux d'imposition 2025**

Par délibération n°2024-07 du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts de 2024 à :

Taxe foncière (bâtie) :	47,52 %	247 627,00 €
Taxe foncière (non bâtie) :	48,54 %	32 133,00 €
Taxe d'habitation :	11,63 %	12 305,00 €

Il est proposé, à la suite de ces informations, de modifier les taux d'imposition pour l'année 2025 par rapport à l'exercice 2024 et de les porter à :

Taxe foncière (bâtie) :	47,52 %
Taxe foncière (non bâtie) :	48,54 %
Taxe d'habitation :	11,77 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer l'article 151 de la loi n° 2023 - 1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 pour la majoration spéciale de TH ; d'approuver la progression du taux de la taxe d'habitation de 1,21% en le portant de 11,63% à 11,77% pour l'année 2025; de maintenir les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit 47,52 % et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties soit 48,54 % pour l'année 2025 ;

✓ **2025-09 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

✓ **2025-10 – Vote du Budget Primitif 2025**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 ;

Et considérant l'équilibre global ci-après du budget primitif 2025 :

- Section de fonctionnement : 758 334,24 €
- Section d'investissement : 111 693,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de voter et d'approuver le budget primitif 2025 équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

- Section de fonctionnement : 758 334,24 €
- Section d'investissement : 111 693,94 €

✓ **2025-11 – Vote des subventions 2025**

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-après, revêt un intérêt communal :

Associations	2025
Association des Parents d'Élèves du groupe scolaire Stéphane KERVIEL	300 €
Association de Prévention Routière	250 €
Association Secrétaire de Mairie Directeurs Généraux 41	50 €
Association Mer Ultimate Disc	200 €
Association de Soins et Services À Domicile Mer Val de Loire	400 €

Associations	2025
Association des Conciliateurs de Justice	100 €
Association Gym Volontaire Avaraysienne	400 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Mer	1 005 €
ELAN Bibliothèque LESTIOU - AVARAY	400 €
Ensemble et Solidaires UNRPA Avaray Courbouzon	350 €
Judo Club d'Avaray	400 €
Le Souvenir Français	100 €
Lycée d'Enseignement Agricole Privé de BOYSSAY	80 €
Union Sportive Méroise	200 €
Autre	2 765 €
TOTAL	7 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le versement des subventions de fonctionnement votées au budget 2025 telles que figurant ci-dessus ; de préciser que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande à la production des pièces justificatives demandées par la Commune ; d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025.

✓ 2025-12 - Redevance d'occupation du domaine public par Orange pour 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir pour l'année 2025 :

- 64,87 €/Km et par artère aérienne x 7,513 Km soit 487,37 €

- 48,65 €/Km et par artère souterraine x 5,367 Km soit 261,10 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre annuellement un état déclaratif et un titre de recette au compte 70323 au débiteur Orange ; pour l'année 2025, le titre de recette sera émis pour une somme totale de 748,47 €.

✓ 2025-13 – Vente du 46 Grande Rue : accord de négociation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Vu la délibération n°2024-23 en date du 12 septembre 2024, approuvant la vente du logement 46 Grande Rue et la saisie du service des Domaines pour avis sur le prix de vente ;

Vu la délibération n°2024-28 en date du 16 octobre 2024, définissant notamment le prix de la vente du logement 46 Grande Rue ;

Considérant que le bien sis 46 Grande Rue à Avaray, cadastré G177 est vacant ;

Considérant que la cession du bien immobilier susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Considérant la valeur vénale du bien immobilier susmentionné à hauteur de 126 000 €, établie par le service des domaines par courrier du 13 septembre 2024 ;

Considérant plusieurs estimations établies par des agences immobilières et un notaire :

- Century 21 : 110 000 € (honoraires inclus),

- Orpi : 87 500 €, avec une fourchette basse à 80 000 € et fourchette haute 95 000 € (pas de précisions si honoraires inclus),

- Notaire, Maître CHAUVEAU : entre 90 000 € et 100 000 € net vendeur.

Considérant le prix de vente définit à 100 000,00 € avec une marge de négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- à engager les démarches de négociations dès lors où une proposition est formulée ;

- à réunir les membres du bureau composé du Maire et des Adjointes pour acter la négociation ;

- à signer l'accord d'un compromis de vente ;

- à rendre compte au Conseil Municipal suivant.

✓ **2025-14 – Avis sur la cession du sentier rural n°18 dit « Les Murgets »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir l'accès au sentier rural n°21 dit « Les Colinières » en provenant de la rue du Brenot et de pouvoir accéder au Lavoir du Tertre sans passer par la route par le biais du sentier rural n°18 dit « Les Murgets » ; d'émettre un avis défavorable pour la demande de cession ci-dessus mentionnée.

Séance du 27 mars 2025

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025.

✓ **2025-15 - Aire de jeux : approbation du projet et du plan de financement**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une aire de jeux à proximité du Groupe Scolaire Stéphane Kerviel d'Avaray-Lestiu.

Le projet consiste donc à installer des jeux pour les enfants âgés de 1 à 12 ans : une structure multifonctions, un jeu à bascule sur ressort 5 places, un jeu sur ressort 1 place et 3 bancs.

L'implantation de la structure multifonctions nécessite, au préalable, une base en béton pour chaque plot.

Les 3 bancs seraient réalisés et installés par une association de réinsertion, il s'agit de Kairos. Cette association ne récupère pas la TVA initialement collectée sur la vente, le coût de ces bancs serait donc net de taxe.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base des devis, à :

Jeux	8 354,00 € HT, soit 10 024,80 € TTC
Installation des jeux	4 119,00 € HT, soit 4 982,80 € TTC
Bancs	<u>2 790,00 € net de taxe</u>
Pour un total de	15 263,00 € HT ; soit 17 797,60 € TTC

Ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Aire de jeux	15 263,00 €	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	10 000,00 €	65,52 %
		Commune d'Avaray	5 263,00 €	34,48 %
TOTAL HT	15 263,00 €	TOTAL HT	15 263,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 15 263,00 € HT ; soit 17 797,60 € TTC ; d'approuver le plan de financement exposé ; d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.D.S.R. 2025 représentant 65,52 % des travaux soit 10 000,00 € HT pour le projet suivant : Aire de jeux.

RESTAURATION - FOOD TRUCK

Nous souhaitons la bienvenue à Valérie et son food-truck qui seront présents **tous les mercredis à compter du 25 juin 2025, sur les bords de la Loire** pour une escale délicieuse proposant une cuisine maison et des produits locaux.

N'hésitez pas à suivre son actualité sur les réseaux sociaux.

Valérie Devidal



- ✉ bistrot.saveurs41@gmail.com
- ☎ 06 22 26 51 39
- 📱 @bistrotsaveurs
- 📍 @bistrot_saveurs



Apéro - Tapas - Bar à jus - Festival - Repas d'entreprises - événements privés

EMPLOI

- 28 mai 2025 Agent de restauration collective / Cuisinier (F/H)
Autre - SAINT LÉONARD EN BEAUCE
- 21 mai 2025 Enseignant de guitare classique, électrique,
musiques actuelles (F/H) Autre - MER
- 21 mai 2025 La CCBVL recherche des Agents Polyvalents des
Ecoles pour la rentrée 2025-2026 Autre - CCBVL
- 15 mai 2025 Gardien du Complexe Sportif (H/F) Autre - MER
- 13 mai 2025 Chef du service Cohésion du Territoire (H/F) Autre - MER
- 25 avr. 2025 Vendeur (H/F) CDD - Suèvres
- 25 avr. 2025 Animateur de vente en alternance (H/F) Alternance
MENARS
- 24 avr. 2025 Métallier-serrurier en fabrication (H/F) CDI - MER
- 24 avr. 2025 Métallier-serrurier poseur (H/F) CDI - MER
- 24 avr. 2025 Chef d'équipe chantier métallier/serrurier (H/F) CDI MER
- 24 avr. 2025 Chef d'atelier métallier/serrurier (H/F) CDI - MER
- 18 avr. 2025 Opérateur en confection (H/F) CDD - MER
- 14 avr. 2025 Carrossier (H/F) CDI - MER
- 14 avr. 2025 Chef d'équipe (H/F) CDD - MER
- 14 avr. 2025 Préparateur de commandes-manutentionnaire (H/F)
CDD - MER
- 14 avr. 2025 Formateur (H/F) CDI - MER
- 14 avr. 2025 Couvreur (H/F) CDI - AVARAY
- 14 avr. 2025 Comptable (H/F) CDI - MER
- 14 avr. 2025 Mécanicien monteur spécialisé en électricité (H/F)
CDD - MER
- 14 avr. 2025 Directeur commercial (H/F) CDI - MER
- 14 avr. 2025 Technicien BE (H/F) CDI - MER
- 14 avr. 2025 Apprenti animateur QSE (H/F) Alternance - MER
- 14 avr. 2025 Magasinier (H/F) CDD - MER
- 11 avr. 2025 Aide à domicile (H/F) CDD - MER
- 11 avr. 2025 Fraiseur CN (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Aide-soignant (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Agent d'exploitation SILO saisonnier (H/F) CDD - MER
- 11 avr. 2025 Réceptionniste de camping (H/F) CDD - SUEVRES
- 11 avr. 2025 Agent d'entretien (H/F) CDD - SUEVRES
- 11 avr. 2025 Employé de commerce (H/F) CDD - SUEVRES
- 11 avr. 2025 Technicien parc vélo (H/F) CDD - SUEVRES
- 11 avr. 2025 Animateur (H/F) CDD - SUEVRES
- 11 avr. 2025 Surveillant de baignade - BNSSA (H/F) CDD - SUEVRES
- 11 avr. 2025 Electromécanicien (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Monteur ajusteur (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Chaudronnier soudeur (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Dessinateur niveau 2 (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Projeteur (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Chargé d'affaires (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Assistant clientèle (H/F) CDI - MER
- 11 avr. 2025 Opérateur machine (H/F) CDI - TALCY
- 11 avr. 2025 Cariste (H/F) CDI - TALCY
- 11 avr. 2025 Ouvrier Agricole Polyvalent - saisonnier (H/F) CDD -
TALCY
- 11 avr. 2025 Employé de Ménage d'Hôtel (H/F) CDI - AVARAY
- 11 avr. 2025 Cuisinier (H/F) CDD - AVARAY
- 11 avr. 2025 Chef d'équipe atelier (H/F) CDI - TREMBLAY-LES-VILLAGES



**France
services**

SUR RENDEZ-VOUS :

CONTACT :

Tél : 06 77 16 46 94

Mail : franceservices@beaucevaldeloire.fr

Lundi 11 Août

Lundi 8 Septembre

Lundi 13 Octobre

Lundi 10 Novembre

Lundi 8 Décembre

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...

**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**



- 11 avr. 2025 Chef d'équipe érodage (H/F) CDI - COUR SUR LOIRE
- 11 avr. 2025 Coordinateur QSHE en alternance (H/F)
Alternance - MER
- 11 avr. 2025 Assistant Administratif en alternance (H/F)
Alternance - MER
- 11 avr. 2025 Paysagiste (H/F) CDI - VILLEXANTON
- 9 avr. 2025 Couvreur en alternance (H/F) Alternance - BRIOU

Le SIEOM recrute : Conducteur de four (H/F)



Les Portes de l'emploi

Retrouvez ces offres d'emploi sur internet :

**[https://www.beaucevaldeloire.fr/la-ccbvl/
les-offres-emploi/](https://www.beaucevaldeloire.fr/la-ccbvl/les-offres-emploi/)**

Adresse : 2 impasse Elisa Deroche 41500 Mer

Pour prendre rendez-vous : ☎ par téléphone 02 54 81 37 69

CITOYENNETÉ

Recensement citoyen : un réflexe à 16 ans !



Bon à savoir

Une attestation de recensement vous sera remise : elle vous sera demandée pour la JDC.

Vous avez 16 ans ? Pensez à vous faire recenser!

Se faire recenser, c'est bien plus qu'une formalité :

- ✓ Obligatoire pour passer certains examens (BEP, BAC, permis de conduire ...)
- ✓ Première étape du parcours citoyen
- ✓ Permet l'inscription sur les listes électorales

Où et comment faire le recensement ?

En mairie, avec :

- Une pièce d'identité (carte identité ou passport)
- Livret de famille
- Un justificatif de domicile

Ou en ligne via le site :

www.service-public.fr,
rubrique Recensement citoyen.

Besoin d'aide?

N'hésitez pas à contacter votre mairie pour toutes questions.

INFOS TRAVAUX

Les travaux routiers entrepris rue André Spire se sont achevés avec succès au cours de la troisième semaine du mois de mai. Ce chantier a permis l'enfouissement du réseau électrique et le retrait des poteaux. Les raccordements des coffrets électriques auront lieu sur juin ou juillet.

Du côté des équipements de loisirs, l'aire de jeux située rue du Buisson Gérôme a été remise en état suite à un incendie qui a eu lieu dans la nuit du 16 au 17 février 2025.

Les installations ont été remplacées afin d'assurer la sécurité des enfants. L'espace sera prochainement ouvert au public.

Enfin, plusieurs projets de travaux sont actuellement en cours de préparation dans les rues Creuse, de la Vallée et de la Loire.

Travaux



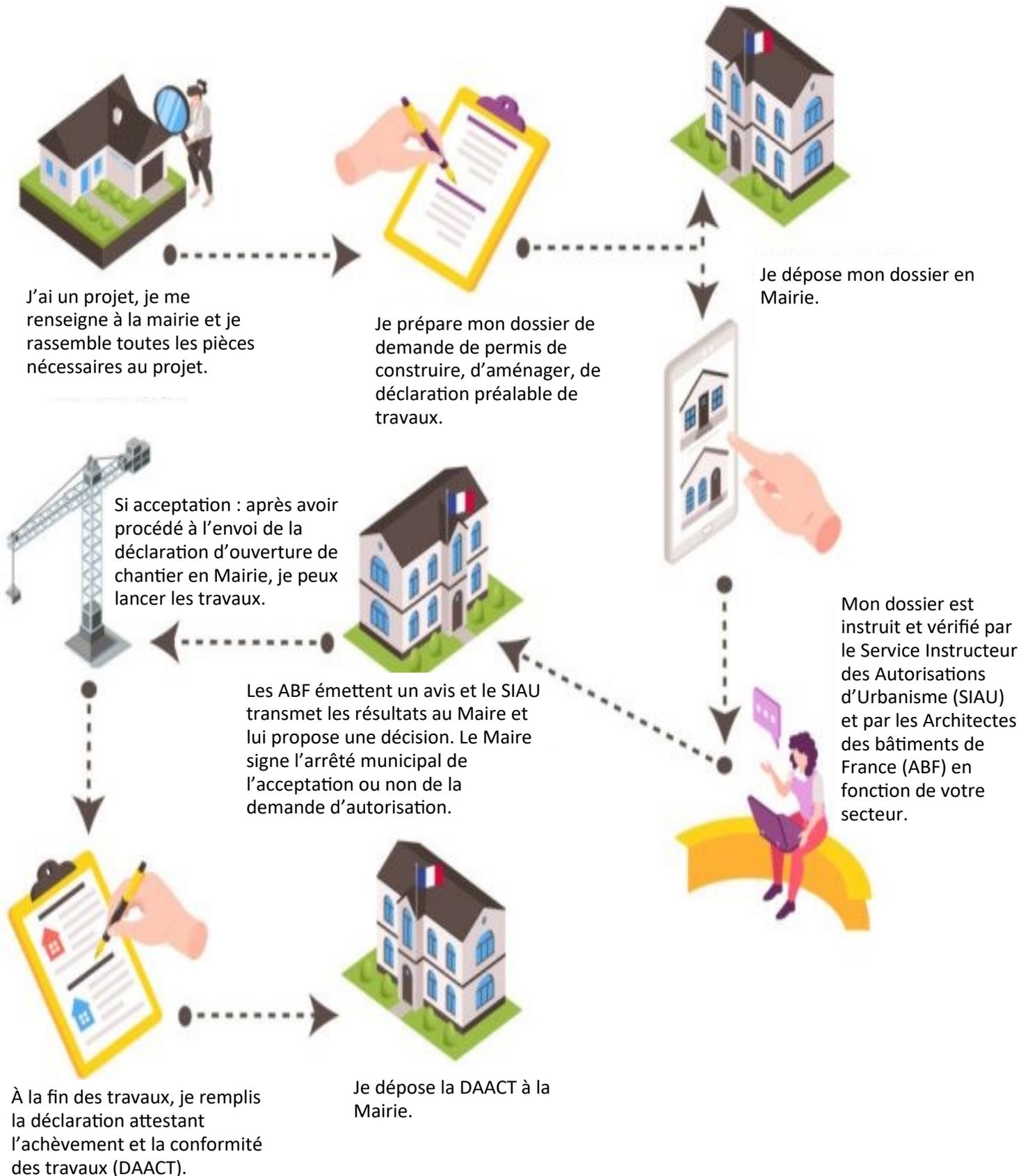
RUE CREUSE

La procédure de sélection des entreprises est en cours.
À ce jour, aucune date n'est arrêtée concernant le début des travaux.



URBANISME

Afin de mieux accompagner les administrés dans leurs démarches d'urbanisme, nous vous proposons ci-dessous un schéma explicatif de la procédure de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Cette déclaration est une étape essentielle qui permet de signaler la fin des travaux et de garantir leur conformité au permis délivré. Ce document est essentiel car il est demandé par le notaire dans le cadre d'une vente.



BRUIT DE VOISINAGE

Le respect du voisinage passe aussi par la maîtrise des nuisances sonores. Qu'il s'agisse de travaux ou de musique en soirée, chacun est invité à faire preuve de bon sens et à limiter les bruits gênants, en particulier en début de matinée, le soir ou les week-ends. Pour rappel, les activités bruyantes sont autorisées à des horaires précis, généralement fixés par arrêté préfectoral ou municipal. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des **particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

POUR UNE BONNE ENTENTE AVEC VOS VOISINS,
RESPECTEZ LA TRANQUILLITÉ DE CHACUN



En ce qui concerne nos amis à fourrure, nous rappelons aux propriétaires, en particulier de chiens, qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Veiller à la tranquillité de son entourage, c'est contribuer à une meilleure qualité de vie pour tous.

CAMIONS POUBELLES

Pour assurer le bon déroulement du ramassage des déchets, il est essentiel de **laisser libres les emplacements réservés aux camions de collecte**. Ces zones sont indispensables pour permettre l'accès et les manœuvres des véhicules de service. Suite à différents signalements par les administrés, nous vous informons que la gendarmerie nationale circule régulièrement et verbalise tous véhicules stationnés sur une bande blanche, y compris les emplacements réservés aux poubelles.



ÉTÉ : MOUSTIQUES/FORTES CHALEURS/HYDRATATION



Avec l'arrivée des beaux jours, l'été s'installe doucement dans notre commune. C'est le moment de profiter du soleil, tout en gardant à l'esprit quelques gestes de prévention essentiels. Par forte chaleur, adoptez les bons réflexes : restez au frais, évitez les efforts physiques aux heures les plus chaudes, hydratez-vous régulièrement, même sans soif, et prenez soin des personnes vulnérables autour de vous.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

Vous êtes une personnes âgée ? Isolée ? En situation de handicap ou en situation de dépendance ? Pensez à vous inscrire ou bien un de vos proches sur le registre auprès de la Mairie. En cas de canicule, la Mairie peut vous appeler ou vous rendre visite pour vous apporter conseil, soutien et un suivi si nécessaire.

Pensez à vous protéger des moustiques, notamment en éliminant les eaux stagnantes autour de chez vous et en utilisant des répulsifs si nécessaire.

Pas d'eau = pas de moustique tigre



Ensemble, passons un été agréable et en toute sécurité !

COMPRIMÉ D'IODE

Dans le cadre du plan de prévention des risques nucléaires, les comprimés d'iode sont mis à disposition des habitants situés dans un périmètre défini autour des centrales nucléaires. En cas d'accident, la prise de ces comprimés permet de saturer la glande thyroïde et ainsi de limiter l'absorption d'iode radioactif.

Il est donc essentiel de vérifier que chaque foyer dispose bien de sa boîte de comprimés à jour.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez en retirer gratuitement en pharmacie sur présentation d'un justificatif de domicile. Pensez à les conserver dans un endroit connu de tous les membres du foyer, à l'abri de la chaleur et de l'humidité. La prévention, c'est l'affaire de tous !

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment



3

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



5

Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction



2

Je me tiens informée



4

Je limite mes communications téléphoniques



6

Je me prépare à une éventuelle évacuation



ALLOCATIONS PERSONNALISÉES

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est une aide financière destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle permet de financer tout ou partie des dépenses nécessaires pour rester à domicile (aide à la toilette, ménage, portage de repas...) ou pour contribuer aux frais d'un établissement spécialisé. Cette allocation est attribuée par le Conseil Départemental après évaluation des besoins. Pour en savoir plus ou pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter la mairie.

Les conditions de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) contribue au financement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, tant à domicile qu'en maison de retraite.



Il existe 2 types d'APA :

- l'APA à domicile,
- l'APA en établissement.

les services financés

Allège le coût du tarif dépendance en maison de retraite (EHPAD, USLD...)

Contribue au financement de solutions de répit, comme l'accueil de jour Alzheimer



Finance différents services d'aide à domicile :

- portage de repas,
- ménage et repassage,
- assistance au lever, coucher et déplacements,
- aide à la préparation et prise des repas...

Les trois conditions d'attribution de l'APA

Âge

60

Personnes âgées de 60 ans et plus

Perte d'autonomie



Le demandeur doit être en GIR 1 à 4 sur la grille AGGIR d'évaluation de la dépendance

Besoin d'aide



Le senior doit avoir besoin d'assistance dans les actes de la vie quotidienne (AVQ)

RÉUNION PUBLIQUE - PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



La Gendarmerie Nationale vient sensibiliser les habitants de la commune d'AVARAY



Jeudi 10 Juillet 2025 à 14h30 à la Salle Polyvalente

Ce rendez-vous permettra d'aborder différents thèmes liés à la délinquance : cambriolages, vols, arnaques, escroqueries, démarcheurs à domicile et téléphonique, etc....

Un rafraîchissement sera proposé à l'issue pour poursuivre la discussion.



Merci d'informer le secrétariat de la Mairie au 02 54 81 04 15 de votre présence afin d'organiser au mieux cette rencontre

L'occasion d'évoquer les bons réflexes à adopter au quotidien que ce soit à l'approche des vacances ou tout au long de l'année, et de rappeler des conseils en matière de sûreté.

Venez nombreux !

CONSULTATION PUBLIQUE - MÉTHANISEUR : BIOGAZMER

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC



Par arrêté préfectoral du 15 mai 2025, une consultation du public est organisée concernant la demande d'enregistrement formulée par la SAS BIOGAZMER pour la mise en place et l'exploitation d'une seconde ligne de méthanisation agricole au lieu-dit « La Pierre Bataille » à Mer (41), avec un stockage de digestat liquide déporté à Tavers (45).

Le dossier sera déposé en Mairie de Mer où le public pourra prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler les observations sur un registre ouvert à cet effet:

Du mardi 10 juin 2025 au vendredi 11 juillet 2025 inclus

FESTIVITÉS



**Soirée années 80 et +
avec TRIO FUSION**

FÊTE DE LA MUSIQUE

20 JUIN 2025 À 20H00

PARKING SALLE DES FÊTES

À AVARAY

food-truck au rendez-vous



**Commune
d'Avaray**



DÉCHETTERIES

HORAIRES

ÉTÉ (01/04 AU 31/10)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Saint-Léonard		14h - 17h30			9h - 12h				9h - 12h			14h - 18h
Josnes				14h - 17h30			9h - 12h				9h - 12h	
Suèvres	9h - 12h										9h - 12h	
Mer		14h - 17h30			14h - 17h30	9h - 12h	14h - 18h					
St-Laurent		14h - 17h30		14h - 17h30		14h - 17h30				14h - 17h30	9h - 12h	14h - 18h
Dhuizon		14h - 17h30				14h - 17h30				14h - 17h30	9h - 12h	
Neung				14h - 17h30			14h - 17h30					14h - 18h

HIVER (01/11 AU 31/03)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Saint-Léonard		14h - 17h			9h - 12h				9h - 12h			14h - 17h
Josnes				14h - 17h			9h - 12h				9h - 12h	
Suèvres	9h - 12h										9h - 12h	
Mer		14h - 17h			14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
St-Laurent		14h - 17h		14h - 17h		14h - 17h				14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
Dhuizon		14h - 17h				14h - 17h				14h - 17h	9h - 12h	
Neung				14h - 17h			14h - 17h					14h - 17h

Fermeture les jours fériés



Facebook
Sieom Mer



Site internet
sieom-mer.fr



Contact
02 54 81 41 38

Calendrier des collectes - Juin / Novembre 2025

📍 Pour l'adresse : 35 Grande Rue 41500 Avaray

Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre	
01 Di		01 Ma		01 Ve	01 Lu	01 Me	01 Sa	01 Me	01 Sa	01 Sa	
02 Lu	23	02 Me		02 Sa	02 Ma	02 Je	02 Di	02 Je	02 Di	02 Di	
03 Ma		03 Je		03 Di	03 Me	03 Ve	03 Lu	03 Ve	03 Lu	03 Lu	45
04 Me		04 Ve	32	04 Lu	04 Je	04 Sa	04 Ma	04 Sa	04 Ma	04 Ma	
05 Je		05 Sa		05 Ma	05 Ve	05 Di	05 Me	05 Di	05 Me	05 Me	
06 Ve	28	06 Di		06 Me	06 Sa	06 Lu	06 Je	06 Lu	06 Je	06 Je	41
07 Sa		07 Lu	28	07 Je	07 Di	07 Ma	07 Ve	07 Ma	07 Ve	07 Ve	
08 Di		08 Ma		08 Ve	08 Lu	08 Me	08 Sa	08 Me	08 Sa	08 Sa	
09 Lu	24	09 Me		09 Sa	09 Ma	09 Je	09 Di	09 Je	09 Di	09 Di	
10 Ma		10 Je		10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu	10 Ve	10 Lu	10 Lu	46
11 Me		11 Ve	33	11 Lu	11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Sa	11 Ma	11 Ma	
12 Je		12 Sa		12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me	12 Di	12 Me	12 Me	
13 Ve		13 Di		13 Me	13 Sa	13 Lu	13 Je	13 Lu	13 Je	13 Je	
14 Sa		14 Lu	29	14 Je	14 Di	14 Ma	14 Ve	14 Ma	14 Ve	14 Ve	
15 Di		15 Ma		15 Ve	15 Lu	15 Me	15 Sa	15 Me	15 Sa	15 Sa	
16 Lu	25	16 Me		16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di	16 Je	16 Di	16 Di	
17 Ma		17 Je		17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu	17 Ve	17 Lu	17 Lu	47
18 Me		18 Ve	34	18 Lu	18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Sa	18 Ma	18 Ma	
19 Je		19 Sa		19 Ma	19 Ve	19 Di	19 Me	19 Di	19 Me	19 Me	
20 Ve		20 Di		20 Me	20 Sa	20 Lu	20 Je	20 Lu	20 Je	20 Je	43
21 Sa		21 Lu	30	21 Je	21 Di	21 Ma	21 Ve	21 Ma	21 Ve	21 Ve	
22 Di		22 Ma		22 Ve	22 Lu	22 Me	22 Sa	22 Me	22 Sa	22 Sa	
23 Lu	26	23 Me		23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di	23 Je	23 Di	23 Di	
24 Ma		24 Je		24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu	24 Ve	24 Lu	24 Lu	48
25 Me		25 Ve	35	25 Lu	25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Sa	25 Ma	25 Ma	
26 Je		26 Sa		26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me	26 Di	26 Me	26 Me	
27 Ve		27 Di		27 Me	27 Sa	27 Lu	27 Je	27 Lu	27 Je	27 Je	44
28 Sa		28 Lu	31	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve	28 Ma	28 Ve	28 Ve	
29 Di		29 Ma		29 Ve	29 Lu	29 Me	29 Sa	29 Me	29 Sa	29 Sa	
30 Lu	27	30 Me		30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di	30 Je	30 Di	30 Di	
31 Je		31 Je		31 Di	31 Ma	31 Ve	31 Lu	31 Ve	31 Lu	31 Lu	

■ Vacances scolaires
■ Jour férié

Ordures ménagères
 📍 Devant chez vous
 La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).

Emballages recyclables
 📍 Devant chez vous
 La collecte est réalisée en benne à chargement latéral. Votre bac est à présenter poignée côté habitation (ouverture du couvercle côté rue).



Widget Information Déchets
 Toutes les collectes et consignes de tri depuis votre smartphone !

MOTS MÊLÉS : ÉTÉ ET VACANCES

SHORT
BATEAU
BALLE
SOLEIL
KAYAK
SABLE
GLACE
TONGS
TERRASSE
RANDONNÉE
MER
PARASOL
SURF

LUNETTES
CRÈME
PALMIER
SIESTE
FARNIENTE
VOYAGE
SOUVENIR
CAMPING
COQUILLAGE
BRONZER
CHAPEAU
PLAGE
BARBECUE



Q	R	S	Z	H	Z	B	Z	M	R	S	U	A	H	L	O	V	R	M	L
E	G	O	A	U	J	C	R	E	M	E	G	X	U	R	B	Q	A	Q	P
P	I	E	Y	B	C	U	B	R	U	U	G	J	B	U	A	J	N	B	O
A	R	R	E	S	L	N	X	G	P	C	O	C	W	O	T	B	D	W	O
R	P	A	L	M	I	E	R	G	T	O	N	Q	Q	X	E	E	O	Z	V
A	Y	A	A	D	B	S	O	L	E	I	L	U	G	T	A	L	N	X	L
S	C	A	Q	U	H	Z	V	D	A	E	V	W	J	N	U	G	N	T	C
O	O	E	W	N	L	J	L	U	N	E	T	T	E	S	T	M	E	Z	F
L	Q	W	K	P	J	S	S	B	N	V	G	L	A	C	E	Q	E	G	J
U	U	W	L	W	U	T	V	P	T	T	E	R	R	A	S	S	E	B	S
O	I	B	F	J	R	D	F	O	K	B	B	T	P	L	A	G	E	R	O
F	L	A	M	G	S	T	N	A	L	P	R	P	O	O	M	V	C	O	U
A	L	R	S	H	E	G	Y	X	T	V	E	S	P	H	V	I	H	N	V
R	A	B	U	P	S	A	Z	Z	O	X	M	H	S	U	O	N	A	Z	E
N	G	E	R	N	K	B	T	N	C	B	I	O	I	I	Y	A	P	E	N
I	E	C	F	A	J	S	G	M	T	I	U	R	E	U	A	A	E	R	I
E	E	U	D	I	A	F	J	S	L	Q	R	T	S	L	G	G	A	Z	R
N	F	E	I	G	Y	H	M	N	V	V	X	Z	T	Y	E	N	U	A	D
T	K	C	H	E	G	S	Y	S	W	Y	H	M	E	F	K	T	D	Q	X
E	B	A	L	L	E	D	J	V	U	A	P	C	A	M	P	I	N	G	R